



C E T R I

ANALYSE 2017
30 août

Centre tricontinental

LE GENRE DES ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE

Frédéric Thomas

Si les accords de libre-échange affectent tous les citoyens, ils le font différemment, selon principalement les rapports sociaux de genre, de classe et de « race ». Les femmes sont ainsi particulièrement exposées. D'où l'intérêt des lunettes féministes qui mettent au jour cette exposition et leur résistance.

Les études féministes ont démontré que les hommes et les femmes sont affectés diversement par la libéralisation commerciale, en raison de leur positionnement différencié au sein de la société, de leur accès distinct aux ressources – à la terre, aux services sociaux, aux crédits, aux revenus, etc. –, de leur inégalité de pouvoir (notamment en termes de négociation) et, enfin, des normes socio-culturelles existantes. Nous voudrions proposer ici une première approche des analyses féministes des accords de libre-échange (ALE).

Libre-échange, travail et impacts

Dans la vision flatteuse du néolibéralisme, les ALE ont un effet positif sur les femmes, principalement en leur facilitant l'accès au marché du travail. Par ce biais, elles gagneraient leur indépendance économique et, par prolongement, se dégageraient de « *l'enfermement domestique* » et, plus généralement, des rapports de subordination dans lesquelles elles se trouvent. Outre le fait que le fondement même de cette « *libération par le travail* » est hautement problématique¹, la promesse des ALE de créer des emplois n'a jamais ou très imparfaitement été tenue. De plus, ce n'est pas seulement le nombre d'emplois créés qui pose problème, mais aussi le type d'emplois. Enfin, il s'agit d'une lecture économiste et réductrice, aveugle aux impacts sociaux d'une telle dynamique.

Le nombre d'emplois créés grâce aux ALE est systématiquement en-deçà de ceux originellement promis. D'une part, parce que les chiffres sont gonflés pour « vendre » ces accords et surmonter les réticences. D'autre part, parce que les investissements qui suivent ces ALE se concentrent le plus souvent dans des secteurs économiques extractivistes, occupant une très faible proportion de main-d'œuvre. Enfin, la comptabilité des emplois créés « oublie » d'enregistrer, parallèlement, ceux qui ont été perdus suite à la libéralisation de l'économie.

L'Équateur constitue un exemple emblématique de l'orientation des flux d'investissements : ceux-ci ont principalement été attirés par le secteur pétrolier. Or, celui-ci ne génère que 0,53% – dont près de 95% d'hommes – de la population économiquement active (PEA) du pays (Thomas, 2017). Autre exemple, lui aussi latino-américain : l'agriculture en Uruguay. Ce sont les grandes exploitations agricoles tournées vers l'exportation qui ont tiré profit des ALE, au détriment de l'agriculture familiale, qui emploie

¹ Pour une lecture historique, on relira l'analyse des Grundrisse où Marx expose la dynamique contradictoire du passage de l'esclavage au salariat.

l'essentielle de la population rurale, dont une part importante de femmes (UNCTAD, 2015). D'où les craintes de l'impact des APE en Afrique où les revenus de 70% de la population rurale dépendent de ce type d'agriculture. Sans compter son impact négatif sur la sécurité alimentaire².

N'insiste-t-on pas autant sur le nombre d'emplois (supposément) créés pour ne pas avoir à s'intéresser sur leur qualité ? Il s'agit majoritairement d'un travail précaire, mal rémunéré et non qualifié. Le libre-échange a ainsi alimenté une globalisation d'industries, orientée vers l'exportation, à forte intensité de main-d'œuvre, et dont les zones franches sont le meilleur exemple (Rodríguez, 2017). Or, ces espaces de production exacerbent les violations envers les droits des travailleurs, en général, et la violence faite aux femmes, en particulier. Les zones franches mexicaines à la frontière avec les États-Unis, qui se sont développées suite à la mise en œuvre de l'ALENA, en 1994, en sont une triste illustration³. Il en va de même pour l'industrie textile au Bangladesh, qui emploie 4 millions de travailleurs... dont 80% sont des travailleuses. Les abus, les retards de paiement, les violations des droits du travail et la répression antisyndicale y constituent la norme⁴.

Certes, comme l'affirme Graciela Rodriguez, l'environnement néolibéral a entraîné une expansion de l'arrivée des femmes sur le marché du travail. Mais la division du travail productif/reproductif n'a guère été contestée : simplement, les femmes effectuent un travail salarié en plus de s'occuper des tâches ménagères, de nourrir et de prendre soin de la famille⁵. De la sorte, la charge globale de travail des femmes s'est encore accentuée (Viteri, 2015) et continue à contraindre leur participation à la vie publique et leur accès aux opportunités économiques. Par ailleurs, dans des sociétés marquées par le manque criant d'emplois salariés et les inégalités de genre, l'entrée des femmes sur le marché du travail, en accentuant l'érosion du rôle masculin traditionnellement institué de « soutien de famille » (*breadwinner*), tend à les exposer un peu plus à une violence intrafamiliale, déjà prégnante (True, 2012).

Suite aux vagues de privatisation mises en œuvre dans le cadre des ALE, cette surcharge de travail a encore été aggravée par la diminution, voire la disparition de services publics – surtout en termes de santé et d'alimentation –, auxquels les femmes ont du palier. Si cette dynamique est mondiale, elle s'est traduite très différemment au Nord et au Sud. Elle a reconduit la division du travail au niveau international, en entraînant la migration des femmes du Sud vers le Nord.

En l'absence de revenus, de plus en plus de femmes migrent (en s'exposant à la violence, à la répression et à la criminalisation) vers les pays riches afin de subvenir aux besoins de leurs familles restées sur place. Le plus souvent, elles effectuent un travail domestique et/ou prennent soin des enfants et des personnes âgées (le travail du *care*). Se faisant, elles opèrent en quelque sorte en sous-traitants de l'État et des femmes du Nord, qui assuraient traditionnellement ces services, mais qui, du fait de la dépossession et de la réorientation du premier, de l'entrée massive des secondes sur le marché du travail, ont renoncé à le faire (True, 2012).

Compatibilité et fonctionnalité

« *Capitalisme et patriarcat font bon ménage, violence de classe et violence sexiste se complètent pour assurer une exploitation maximale de la main-d'œuvre* » écrivent de concert Omar Aziki et Lucile Daumas par rapport à la situation marocaine (Aziki, Daumas, 2017). À l'encontre de la vision idyllique du néolibéralisme, la féminisation du travail est donc loin de signifier unilatéralement et automatiquement leur libération. Et ce d'autant plus que la globalisation néolibérale cherche à tirer le maximum de profit de l'« *avantage comparatif* » des femmes, à savoir leurs faibles revenus et qualifications (Cagatay, 2001).

Non seulement les ALE sont compatibles avec les inégalités, mais ils visent celles-ci comme autant

2 Haïti présente un cas extrême de cette conjonction entre la création de zones franches et l'accroissement de l'insécurité alimentaire et du travail en secteur informel (Thomas, 2014).

3 Entre 1997 et 2006, les femmes représentaient plus d'un quart de la PEA des zones franches de la frontière nord du Mexique. En 2016, 42% des femmes travaillant dans l'industrie (les maquiladoras) de ces zones subissaient la violence de leurs employeurs (Bolio, 2016).

4 Human Right Watch, « *Whoever Raises their Head Suffers the Most* ». Workers' Rights in Bangladesh's Garment Factories, 2015, <https://www.hrw.org/>.

5 L'écoféminisme avance par ailleurs que le fonctionnement économique actuel, en général, et l'exploitation salariale des hommes, dans le cadre du néolibéralisme, en particulier, n'est possible que grâce à l'invisibilité et à la gratuité du travail domestique des femmes.

d'avantages, qui, de fait, attirent les investissements. Par là même, ils encouragent les États à créer ou à préserver les conditions d'une main-d'œuvre bon marché et disponible sur un marché dérégulé ; ce qui constitue le cadre type d'un environnement attractif pour les investissements. Rodriguez évoque la « *fonctionnalité des inégalités* », particulièrement en termes de genre, par rapport aux investissements que les ALE cherchent à attirer (Rodriguez, 2017).

Les inégalités sont fonctionnelles aux ALE. Ceux-ci les captent afin d'en tirer avantage, mais ils les alimentent également, en faisant dépendre de celles-ci l'attractivité des investissements et la maximalisation des profits. Loin donc de devoir sans façon les regretter ou les combattre, les inégalités hommes-femmes offrirait une plus-value, que la main invisible du marché – à condition bien sûr de la laisser faire – transformerait, à terme, en une opération *win-win*. De cette équation magique où les inégalités se changent en libertés, nous ne connaissons et ne connaissons jamais que le premier terme. Quant aux libertés, elles sont fonction des luttes, dont, au premier chef, celles des femmes, des paysans, des indigènes et des travailleurs en général, pour renverser la logique inégalitaire au cœur de la globalisation néolibérale.

Bibliographie

- Aziki O. et Daumas L. (2017), « Méditerranée, Maroc et accords de libre-échange : des politiques d'inspiration coloniale », *Alternative Sud*, Accords de libre-échange. Cinquante nuances de marché, volume 3.
- Bolio (2016), « Sufre violencia 42% de las trabajadoras en maquilas », 23 juin, www.milenio.com.
- Cagatay N. (2001), Trade, gender and poverty, UNDP.
- Rodriguez G. (2017), « Les impacts du libre-échange sur les femmes », *Alternative Sud*, Accords de libre-échange. Cinquante nuances de marché, volume 3.
- True J. (2012), « The political economy of violence against women : a feminist international relations perspective », <https://www.researchgate.net/>.
- Thomas F. (2014), Haïti : un modèle de développement anti-paysan, www.cetri.be.
- Thomas F. (2017), L'Équateur met fin à ses Traités bilatéraux d'investissements, www.cetri.be.
- UNCTAD (2015), Who is benefiting from trade liberalization in Uruguay ? A gender perspective, www.unctad.org.
- Viteri W. (2015), « A Gender Lens on the Trans Pacific Partnership Agreement », JERA International. Young Women's Program Research, octobre.

Frédéric Thomas est docteur en science politique, chargé d'étude au Cetri



Centre tricontinental - CETRI
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69
cettri@cettri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, service de l'éducation permanente et de la Province du Brabant wallon

